



RESULTAT DU VOTE
Présents ou représentés : 19
Voix favorables : 19
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 12/12/2023

DELIBERATION
n° CA 2023 – 84-I

*Compte rendu des décisions prises par le président
en application des délégations consenties par le conseil d'administration
(CTHDIP)*

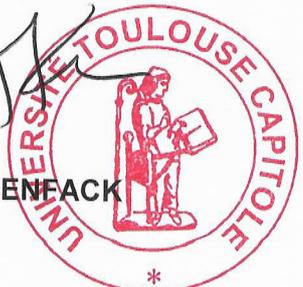
Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment l'article 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Article unique :

Le conseil d'administration est informé des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,


Hugues KENFACK


CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 12/12/2023
DELIBERATION n° CA 2023 – 84-I

Compte rendu des décisions prises par le président
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(CTHDIP)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
10/05/2023	Autres contrats, conventions, accords	934	Convention de participation financière entre l'Université du Mans et l'Université Toulouse Capitole pour le colloque « 800 ans de Thomisme et de Droit : Approches historique, philosophique et juridique ».